

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL DE POLICE DU 03 OCTOBRE 2018**

PRESENTS - M. Luc Gustin, Député-Bourgmestre-Président;
MM. Thomas Courtois, Emmanuel Douette, Pol Guillaume (entre en séance au point 3 de la séance publique), Eric Hautphenne, Yves Kinnard (entre en séance au point 3 de la séance publique), Bourgmestres;
MM. Christian Elias, Christophe Mathieu, Vincent Renson, Echevins;
MM. Leander Collin, Didier Hougardy (entre en séance au point 3 de la séance publique), Luc Paque, Jacques Renard, Jacques Rigot, Joseph Vermeulen, Conseillers;
Mmes Nathalie Landauer, Arlette Tirriard, Conseillères;
M. Pascal Dodion, Chef de Corps ff ;
M. David Watrin, Comptable Spécial ;
Mme Christine Papy, Secrétaire

ABSENT ET EXCUSE: M. Sébastien Laruelle

ABSENTS : MM. Etienne Daloze, René Delcourt, Anne-Marie Detrixhe, Ingrid Kempeneers, Stéphane Rocour

* * * * *

La séance est ouverte à 20H05 sous la présidence de Monsieur Luc Gustin, Président.

Un courrier du SNPS adressé au Conseil de Police est mis à disposition des Conseillers. Aucune interpellation ni remarque n'est formulée au sujet de ce courrier.

SEANCE PUBLIQUE

1. Démission d'un Conseiller de Police. Prestation de serment et installation du Conseiller de police suppléant : annulation de la délibération du 25 avril 2018 – Nouvelle décision

Madame Anne-Marie Detrixhe étant absente, ce point est retiré de l'ordre du jour.

2. Approbation du procès-verbal de la séance publique du Conseil de police du 20 juin 2018

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil de Police du 20 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

3. Budget 2019 : discussion - Approbation

Les Conseillers de Police, Messieurs Pol Guillaume, Yves Kinnard et Didier Hougardy, entrent en séance.

Les explications sont données par le Comptable Spécial.

Les principales interpellations des Conseillers de Police portent sur :

- *le prélèvement de 209.700€ de l'ordinaire vers l'extraordinaire*
- *la consommation électrique de l'hôtel de police et le parc photovoltaïque*
- *un éventuel droit d'évocation de Madame la Ministre De Bue*
- *la virtualisation des serveurs*

Le Conseil de Police,

Vu la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégrée, structuré à deux niveaux et notamment ses articles 33, 34, 40, de 71 à 84 portant sur le budget et modifications budgétaires;

Vu l'Arrêté Royal du 05 septembre 2001 portant sur le règlement général de la comptabilité de la Police Locale;

Vu la circulaire PLP 32 du 15 octobre 2003 (MB du 27/10/2003) relative au fonctionnement des Conseil et Collège de police, et plus particulièrement son point V;

Vu la circulaire ministérielle PLP 56 du 20 novembre 2017 (MB 28/11/2017) traitant des directives pour l'établissement du budget de police 2018 à l'usage des zones de police;

Vu la circulaire budgétaire du 5 juillet 2018 (MB 10/09/2018) de Madame Valérie De Bue, Ministre des pouvoirs locaux, du logement et des infrastructures sportives, relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région Wallonne à l'exception des communes de la Communauté germanophone, pour l'année 2019 ;

Vu le rapport dressé par le Comptable Spécial du budget de police – année de service 2019;

Vu le rapport du Chef de zone relatif à la politique générale et financière de la zone de police pour l'année 2019 ;

Vu l'avis émis par la Commission Budget en date du 31 août 2018;

Vu la réunion avec le Centre Régional d'Aide aux Communes en date du 21 septembre 2018 ;

Sur proposition du Collège de Police,

Après avoir délibéré;

Par 76,39 % de voix pour, soit l'unanimité des personnes présentes,

ARRETE

Article 1

Le budget de la Zone de Police 5293 :

Service – dépenses ordinaires – se clôture par un montant de 7.439.278,99 €

Service – dépenses extraordinaires – se clôture par un montant de 560.700,00 €

Service – recettes ordinaires – se clôture par un montant de 7.439.278,99 €

Service – recettes extraordinaires – se clôture par un montant de 560.700,00 €

Article 3

La présente délibération sera transmise pour approbation au Gouverneur de la Province de Liège, Monsieur H. JAMAR ainsi qu'à la Ministre des pouvoirs locaux, du logement et des infrastructures sportives, Madame Valérie DE BUE.

4. Renouvellement du Conseil de Police

Le Conseil de Police,

Vu la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégrée, structuré à deux niveaux et notamment son article 12 ;

Vu la Circulaire ministérielle PLP 2 du 21/12/2000 relative à l'élection des membres du Conseil de Police dans une zone pluricommunale ;

Vu la Loi du 02/04/2001 modifiant la loi sur la fonction de police, la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, et d'autres lois relatives à la mise en place des nouvelles structures de police, et plus particulièrement son article 11 ;

Vu la Circulaire ministérielle du 14 novembre 2012 (MB 23/11/2012) relative à l'élection et l'installation des conseillers de police d'une zone de police pluricommunale ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 8 mars 2018 établissant par province et par commune les chiffres de la population au 1^{er} janvier 2018 ;

BRAIVES	6325
BURDINNE	3234
HANNUT	16420
HERON	5269
LINCENT	3292
WASSEIGES	2964

Pour un total de 37.504 habitants et en application de la législation, le Conseil de Police, à l'unanimité, détermine que :

- le nombre de Conseillers de Police s'établit à 17 en-dehors des Bourgmestres, membres de plein droit
- la répartition entre les communes s'établit comme suit :

Communes	Résultats calcul	Sièges réels
BRAIVES	2,86	3
BURDINNE	1,46	2
HANNUT	7,44	7
HERON	2,38	2
LINCENT	1,49	2
WASSEIGES	1,34	1

DIVERS

Le Chef de Corps ff informe le Conseil de Police de l'intention de la zone de police d'installer un réseau d'une dizaine de caméras ANPR sur tout le territoire de la zone de police. Il donne les objectifs et explique le fonctionnement de ce dispositif.

Les principales interpellations des Conseillers de Police portent sur :

- *certaines aspects techniques du système*
- *la plus-value pour la zone de police dans la lutte contre les vols dans les habitations*
- *la grande satisfaction suscitée par le projet*

SEANCE A HUIS CLOS

1.

La séance se clôture à 20h45.

Par le Conseil,

La Secrétaire,
Christine PAPY
Secrétaire de zone

Le Président,
Luc GUSTIN
Député-Bourgmestre

Pour extrait conforme,

La Secrétaire,

Le Chef de Corps ff,

Le Président,

Christine PAPY
Secrétaire de zone

Pascal DODION
Commissaire de police

Luc GUSTIN
Député-Bourgmestre